



CONSEIL COMMUNAL

PROCES-VERBAL N° 4/2023

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023 A 20H00

SALLE DU CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

Présidence de M. Cédric FROSSARD

M. le Président Cédric FROSSARD ouvre la séance et prie la Secrétaire de procéder à l'appel qui dénombre 55 présents, 13 excusés, 1 absent et 1 démissionnaire. Le Collège municipal est au complet.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, proposé et accepté à main levée et à l'unanimité, se présente comme suit :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023
4. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal
5. Budget 2024 : *Rapport de la Commission des Finances*
6. Communications municipales
7. Propositions individuelles

2. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président informe le Conseil :

- De la visite annuelle du Préfet, M. Régis JOLY qui, le 12 décembre a parcouru l'Administration de la Commune, a contrôlé la tenue des procès-verbaux du Conseil communal ainsi que celle de tous les registres en général. À la faveur d'un entretien téléphonique durant l'après-midi avec le Président, le Préfet s'est dit très fier et satisfait du travail fourni par l'Administration communale d'Ollon et le Président en profite pour la féliciter. Néanmoins, M. Régis JOLY a émis quelques points d'amélioration quant à la tenue et la présentation de certains dossiers qui semblent judicieux et seront mis en place.
- De la démission, effective au 31 décembre 2023, de M. Robert UNDERWOOD (PLR).
- De la démission, au 13 décembre 2023, de Mme Paola DUBI (PLR).
- D'un courrier d'un citoyen adressé au Conseil communal. Ce courrier est intitulé « Education, Bien-être et Sécurité Canine ». Son auteur propose que l'article 31 du règlement de police d'Ollon soit modifié et qu'un espace « Chiens en Liberté » soit aménagé dans la Commune. Selon l'intéressé, ces propositions visent « non seulement à faciliter la vie des propriétaires de chiens, mais aussi de leur donner plus de latitudes afin que leurs animaux puissent apprendre et mieux se comporter ». Le Président explique que la Municipalité a donné une réponse à ce courrier dans laquelle elle affirme ne pas souhaiter instaurer ce genre d'espace. De plus, l'Exécutif considère qu'il ne possède pas de terrains assez grands et non exploités pour permettre ce genre de pratiques.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023

Le Président annonce une correction du procès-verbal. M. Léonard FARINE a, avec raison, fait remarquer une erreur à la page 8. En effet, lors de l'intervention du Conseiller communal, il avait été question de « coopérateurs et de coopératrices » et non de « collaborateurs et collaboratrices ».

M. le Président Cédric FROSSARD demande si un membre de l'Assemblée souhaite la lecture du procès-verbal du 12 octobre 2023 ou lui apporter une modification. Mme Sandra FAVRE NAEF propose de corriger, à la page 7, le terme « ondulateurs » pour « onduleurs » et, à la page 8, de remplacer « expansion » par « extension ». M. le Président Cédric FROSSARD remercie les Conseillers pour leur lecture attentive du procès-verbal ainsi que pour les modifications qui y seront apportées.

Le procès-verbal, avec les corrections précitées, est soumis à l'approbation du Législatif qui l'accepte à main levée et à l'unanimité.

4. Assermentation d'un nouveau membre au Conseil communal

Afin de repourvoir le siège laissé vacant par la démission de M. Manuel DULEX (les Vert.e.s) M. Jean-François THEUBET présente Mme Laurence DERIAZ.

M. le Président annonce que, parrainée par 6 personnes, la candidature de Mme Laurence DERIAZ, domiciliée à Ollon, a été affichée pendant 3 jours au pilier public avec un droit de recours auprès de la Préfecture, conformément à la Loi sur l'Exercice des Droits Politiques du 5 octobre 2021 (Art. 84). Aucune opposition n'ayant été formulée dans ce délai, le Bureau du Conseil a validé la candidature de Mme Laurence DERIAZ.

Ainsi, après avoir demandé à l'Assemblée de se lever, M. le Président Cédric FROSSARD procède, selon le cérémonial d'usage, à la prestation de serment de Mme Laurence DERIAZ.

Les Conseillères et Conseillers sont dès lors au nombre de 56 présents.

5. Budget 2024

M. le Président Cédric FROSSARD demande à M. Julien CORNAMUSAZ, rapporteur de la Commission des finances, de donner lecture de son rapport. La Commission des finances recommande au Législatif d'adopter le budget du Service des Finances communales pour 2024 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 57'320'300.--
Total des revenus	<u>Fr. 55'284'000.--</u>
Déficit	<u>Fr. 2'036'300.--</u>

M. le Président propose d'énoncer uniquement les numéros des têtes de poste et invite les Conseillers et Conseillères à demander la parole en levant la main.

160 – Tourisme – Compte 160.3650.00 - Dons & subventions

M. Olivier DUBI remarque que les subventions augmentent de Fr. 200'000.-- et demande si ces dépenses sont surveillées. Selon lui, les deux nouveaux bâtiments (le restaurant et le fitness 360) devraient leur rapporter de l'argent. Il interroge donc le fait de continuer à leur donner ces subsides.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER répond que cette augmentation est due à une multiplication des événements de l'année à venir, comme les collaborations avec le Montreux Spotlight, avec la Coupe du Monde de Ski Alpinisme et d'autres demandes. Elle rappelle que M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI et elle-même siègent au sein du Conseil d'administration de « Villars Loisirs et Tourisme SA » ce qui leur permet d'avoir un regard sur le choix des événements. En ce qui concerne les recettes des nouveaux bâtiments, ceux-ci viennent d'ouvrir, il faut donc attendre les comptes de cette année pour se faire une idée de ce qu'ils rapportent mais, dans tous les cas, les comptes d'infrastructures et les comptes d'événements ne doivent pas être mélangés. Les événements sont plutôt des manifestations qui font la renommée de Villars et le soutien donné aux organisateurs.

M. Olivier DUBI remercie Mme la Municipale pour sa réponse et pensait effectivement qu'il s'agissait du même compte.

Mme la Municipale Caroline GANZ de MEYER ajoute que tous les organisateurs des événements sont tenus de leur présenter leur compte à la fin de chaque événement.

Mme Pascale FESQUET félicite le travail des bénévoles à la Gouille du Duzillet pour ce qui est des déchets et souhaiterait savoir si la possibilité d'installer des toilettes sèches ou un autre moyen de rendre cette zone plus propre a avancé.

M. le Municipal Philippe PASTOR explique que la possibilité d'installer des toilettes sèches a été étudiée. Il rappelle que des WC sont disponibles à la buvette et estime que les gens pourraient y aller. Les questions d'entretien et de nettoyage de ces toilettes sèches posent problème. En effet, les responsables de la buvette ne veulent pas s'en occuper et il est considéré que le Service de Voirie consacre déjà beaucoup de temps au nettoyage autour de la Gouille du Duzillet. De plus, il n'y a pas la volonté d'augmenter le nombre d'heures de travail pour cet espace.

170 - Sport – Compte 170.3650.00 - Dons & subventions

M. Léonard FARINE remarque qu'il y a, au compte consacré à la participation au prix de l'abonnement du Magic Pass pour les enfants jusqu'à 8 ans révolus, un petit « 2 » faisant référence à une note de bas de page. Il avoue ne pas avoir trouvé à quelle note de bas de page il était fait référence. Il demande alors s'il y a quelque chose d'important à noter concernant ce compte.

M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI répond qu'il s'agit d'une erreur de relecture ou d'un oubli. Il en profite pour rappeler que le délai pour effectuer une demande de remboursement pour le Magic Pass est fixée au 31 décembre.

611 - ASSOCIATION DE POLICE (EPOC) - SECURITE

M. Julien CORNAMUSAZ fait référence à un article qu'il a lu dans le « Riviera Chablais » dans lequel il était question du fait que la Municipalité d'Aigle désire voir les recettes de l'EPOC augmenter et que, pour ce faire, il y aurait davantage de contrôles de vitesse et de stationnement à l'avenir. Le Municipal d'Aigle Jean-Luc DUROUX affirme dans cet article qu'il ne s'agit là pas de faire de la répression, mais que l'intensification de ces contrôles a pour objectif de faire de la prévention. M. Julien CORNAMUSAZ demande à la Municipalité s'il est question de toute l'EPOC ou si ça ne concerne que la Municipalité d'Aigle qui souhaite augmenter les recettes de l'EPOC.

Mme la Municipale Diane MORATTEL répond qu'il n'est pas question d'augmenter les recettes de l'EPOC au sein de la Municipalité d'Ollon.

M. le Syndic Patrick TURRIAN affirme que, lors d'une rencontre avec la Municipalité d'Aigle, celle-ci a alors fait part de la volonté de mettre de l'ordre sur les parcs dans la Commune d'Aigle. Il ne s'agit pas de faire augmenter les recettes de l'EPOC, mais d'améliorer la qualité de la vie urbaine à l'intérieur de cette localité. Cette volonté n'est pas d'actualité à Ollon puisque tous les villages et hameaux de la Commune disposent de zones de parcs non payantes.

M. Olivier DUBI demande si les encaissements liés aux amendes d'ordre de l'EPOC sont répartis en fonction de la Commune dans laquelle ils ont été perçus ou si ceux-ci entrent dans l'intégralité de la caisse.

Mme la Municipale Diane MORATTEL explique que les amendes font partie des recettes de l'EPOC, mais qu'elles ne sont pas séparées par Communes et qu'elles sont ensuite réparties.

M. Olivier DUBI souligne qu'il est alors étrange que la demande soit faite du côté d'Aigle si les recettes de l'EPOC relatives aux amendes concernent l'intégralité des Communes.

Mme la Municipale Diane MORATTEL rappelle ce que M. le Syndic expliquait, à savoir qu'il s'agissait pour l'Exécutif aiglon de mettre de l'ordre et de faire respecter les zones de parcage sur son territoire.

Arrivé au terme de l'énumération des postes budgétaires, une discussion générale concernant le budget 2024 est ouverte par M. le Président. M. Pierre CHERBUIN indique qu'il souhaite prendre la parole. D'abord, M. Pierre CHERBUIN souligne que ce budget présente une forte continuité avec les budgets précédents et que, lorsque des questions quant au volume à investir sur des programmes d'entretien du patrimoine (bâtiments, alpages, etc.) avaient été posées à la

Municipalité, cette dernière avait alors affirmé que des préavis allaient parvenir au Conseil communal dans un délai raisonnable. La remarque de M. Pierre CHERBUIN porte sur l'absence d'un document. En effet, en se référant à l'article 18 du Règlement sur les finances communales, il affirme qu'un plan d'investissement devrait être fourni aux Conseillers communaux lors de la présentation du budget. L'absence de ce document l'empêche de mettre en balance le budget présenté avec les perspectives d'investissements et, par conséquent, les retombées au niveau budgétaire. Selon lui, bien que cela ne soit pas une obligation légale, ce plan serait également le bienvenu lors du vote sur le taux d'imposition communal. Il termine en assurant qu'il votera tout de même le budget, puisqu'il fait généralement confiance à la Municipalité, mais qu'il espère que, pour les prochains exercices, ce document sera fourni aux membres du Conseil communal avec le budget.

M. le Syndic Patrick TURRIAN souhaite répondre à M. Pierre CHERBUIN. Il commence en expliquant que ce document avait également été demandé par la Commission des finances et que cela avait donné lieu à un grand débat en début de législature. Il affirme avoir avec lui ce plan d'investissement qui est un document de « travail » de la Municipalité et que ce document évolue. Il donne alors deux exemples pour illustrer le fait qu'il est compliqué d'y inclure les investissements liés aux bâtiments. Premièrement, certains bâtiments n'apparaissent pas dans les comptes puisqu'ils font partie la Société Immobilière « EN DELEZE » qui appartient à la Commune, il s'agit des bâtiments subventionnés. Deuxièmement, en prenant pour exemple le bâtiment administratif et le celui du Cotterd (dans lequel se trouve le local de la Jeunesse d'Ollon), il illustre le fait que certains travaux de rénovation sont prévus, mais qu'ils sont difficiles à réaliser et qu'il est alors décidé de mettre la priorité sur un autre bâtiment. Dans ce cas, la priorité a été placée sur la Grande salle d'Ollon. La rénovation du Chemin de la Palaz est un exemple similaire puisqu'il est reporté de législature en législature. Il est donc compliqué de fournir un tel programme d'investissement aux Conseillers communaux, puisqu'il serait alors publié, distribué à la presse alors qu'il s'agit de points que la Municipalité n'est pas certaine de pouvoir réaliser. M. le Syndic atteste que, si telle est la volonté du Conseil communal, ce document lui sera fourni, bien qu'épuré et sujet à de grandes évolutions.

Il en profite pour rappeler que, à ce jour, le Conseil communal a accordé 88 millions de crédit à la Municipalité qui en a déjà utilisé 64 notamment pour le recaptage de la source de La Rippaz, pour le Collège de Perrosalle ou encore pour le giratoire de la Monnaie. Pour la fin de la législature, le Collège municipal a dressé une liste d'investissements qui sont utiles et nécessaires à la Commune pour une somme qui avoisine les 17 millions.

Le plan d'investissement se complique puisque la Municipalité planifie déjà la prochaine législature pour laquelle des investissements à hauteur de 30 millions, qui contiennent notamment la suite du Collège de Perrosalle, sont déjà prévus.

M. le Syndic termine en expliquant que l'Autorité a été beaucoup plus transparente avec la Commission des finances en lui faisant parvenir ce plan, mais que si un tel document devait être remis aux Conseillers communaux, il serait très épuré et ne contiendrait que les préavis prévus pour l'année suivante.

M. le Président demande à l'Assemblée si des questions subsistent. Puisque ce n'est pas le cas, il soumet le budget 2024 au vote.

Ainsi, à main levée et à la majorité évidente (1 refus),

LE CONSEIL COMMUNAL D'OLLON

- ◆ vu le budget 2024 daté du 6 novembre présenté par la Municipalité
- ◆ entendu le rapport de la Commission des finances pour l'examen de cette affaire
- ◆ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'ADOPTER le budget du Service des Finances communales pour 2024 qui se présente de la manière suivante :

Total des charges	Fr. 57'320'300.--
Total des revenus	<u>Fr. 55'284'000.--</u>
Déficit	<u>Fr. 2'036'300.--</u>

6. Communications municipales

M. le Municipal Gilbert FREYMOND donne lecture de la communication municipale intitulée « Projet de création d'un parcours de mobilité douce Aigle-Bex ». Cette communication est annexée au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

7. Propositions individuelles

M. Léonard FARINE, en faisant référence au préavis n° 2023/04 accepté par le Conseil communal, note que les boxes prévus au terrain de Verchy n'ont pas été installés. Il souhaiterait connaître l'avancement de ce projet et la date de sa mise en œuvre. M. le Municipal Nicolas CROCI TORTI avoue que cette installation est actuellement en pause puisqu'une réflexion est faite sur la construction, qui avait été refusée par le Législatif, d'un deuxième terrain synthétique. Ce dossier a été réétudié et les protagonistes qui s'y étaient opposés ont été rencontrés pour permettre à la Municipalité de revenir vers le Conseil communal avec un projet en mars 2024 contenant un crédit d'investissement. Ces boxes, ainsi que l'installation de l'éclairage qui faisait également partie dudit préavis, sont actuellement en suspens puisque ce préavis serait rendu caduc dans le cas où la Municipalité proposait un préavis dans lequel un nouveau terrain synthétique, pour offrir une surface d'entraînement supplémentaire au CS Ollon, serait prévu.

M. Thierry PERRIER évoque les éboulements fréquents sur la route de Verschiez. Il demande si la possibilité d'ouvrir la route En Noches était étudiée afin de fluidifier le trafic et faciliter l'accessibilité à Verschiez. M. le Municipal Philippe PASTOR explique que la route citée par M. Thierry PERRIER se situe entre « En Châlex » et St-triphon et monte en direction de Verschiez. Il avoue que, malheureusement, il n'a pas encore trouvé le temps de se pencher sur cette éventualité avec l'ingénieur. Puisque cette route passe chez des privés, il faudrait encore les consulter pour déterminer si cette possibilité est envisageable ou non. M. Thierry PERRIER rebondit avec une réflexion concernant l'assainissement des eaux à Verschiez. Il se demande si, plutôt que de passer par une route qui subit régulièrement des éboulements, il ne serait pas profitable de passer justement par « En Châlex ». M. le Syndic Patrick TURRIAN intervient en faisant référence au préavis présenté en 2018. Il explique que celui-ci a commencé mais n'a pas encore été exécuté au niveau génie civil. L'éboulement est une chose et des études ont eu lieu, mais cela n'a rien à voir avec les conduites qui seront souterraines, ce qui, par ailleurs, ne devrait pas poser de problèmes. Pour le préavis qui avait été présenté, il a fallu avoir l'accord de tous les propriétaires ce qui a pris du temps. Ces derniers ont dû signer des conventions puisque tous ceux qui avaient des fosses septiques vont devoir payer la taxe d'introduction. Malheureusement, ce qui manque parfois ce sont des personnes pour effectuer le suivi de ces préavis. En tout cas, il n'est pas question d'aller ailleurs. Il rappelle que ce préavis contient également une réfection de la route.

M. Michael BOCHATAY prend la parole, en tant que responsable de l'entreprise en charge du déneigement d'une grande partie des routes de la Commune, afin d'informer qu'ils sont incapables de garantir la sécurité des automobilistes lors des

fortes chutes de neige. Il met en lumière que, au début de l'hiver, des véhicules qui montaient avec un équipement inadapté ont causé plusieurs accidents et ont bloqué des routes. Malheureusement, en raison de la dimension conséquente des camions de déneigement, il est difficile pour les personnes chargées du déblaiement des routes d'effectuer correctement leur travail lorsque celles-ci sont encombrées. Afin de pallier cette situation problématique, il propose, en prenant exemple sur les autres vallées, que des contrôles plus assidus soient mis en place sur la route Ollon – Villars lors des futures fortes chutes de neige. Mme la Municipale Diane MORATTEL le remercie de son intervention. Elle annonce que la situation sera examinée afin de déterminer dans quelle mesure la police pourrait agir. Elle ajoute qu'en Suisse les pneus d'hiver ne sont pas obligatoires légalement, mais que, selon l'article 31 de la Loi fédérale sur la circulation routière, les automobilistes doivent toujours maîtriser leur véhicule. Elle pense donc qu'il serait judicieux d'agir dans cette marge de manœuvre. Il s'agirait donc de vérifier que les automobilistes possèdent la maîtrise de leur véhicule. M. Laurent PARIS aimerait compléter en rappelant que, par le passé, davantage de contrôles avaient lieu à la hauteur de Forchex où les gens peuvent s'arrêter afin de mettre les chaînes sur leur véhicule. Un panneau indiquant que les chaînes étaient obligatoires se tournait, par le Service de Voirie ou par le Service de Police, et un contrôle était effectué ce qui évitait certains problèmes. Il propose que des mesures soient prises dans ce sens-là. M. Olivier DUBI précise que, si un panneau indiquant que les chaînes sont obligatoires est installé, tous les véhicules qui n'ont pas leurs chaînes peuvent être amendés. Il ajoute que ce type de panneau se trouve à différents endroits dans la Commune : le premier au-dessus de chez Bollschweiler, le deuxième à la hauteur de Forchex, un autre à Huémoz et le dernier au cimetière de Villars.

Constatant que la parole n'est plus demandée, M. le Président Cédric FROSSARD annonce que le traditionnel apéritif de Noël a lieu à la Grande salle d'Ollon. Il en profite pour remercier Mme l'Huissière de l'avoir organisé.

M. le Syndic Patrick TURRIAN, au nom de la Municipalité, remercie l'Assemblée pour la confiance accordée pour cette année durant laquelle l'Exécutif n'a pas présenté beaucoup de préavis ce qui a donné lieu à des séances du Conseil communal plus légères. Il annonce que, dès l'année suivante, des préavis d'investissements devraient arriver. Il remercie également le Conseil communal pour les débats sereins, polis et constructifs. Le Collège municipal présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année aux Conseillers communaux ainsi qu'à leurs familles.

M. le Président Cédric FROSSARD lève la séance à 21h.10.

Le Président



C. Frossard



La Secrétaire



M. Despont



LA MUNICIPALITE

COMMUNICATION MUNICIPALE**Projet de création d'un parcours de mobilité douce Aigle-Bex**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

La Municipalité porte à la connaissance de votre Conseil qu'une étude préliminaire relatif au projet d'itinéraire de mobilité douce cité en titre a été réalisée par la DGMR, lequel s'étale de la sortie d'Aigle à l'entrée de Bex.

Précédemment, dans le cadre du réaménagement des carrefours sis le long de la route cantonale, la Commune d'Ollon avait étudié et mis à l'enquête le tronçon Lombard – Bruet qui traitait également de cet aspect.

Ce souhait datant de plusieurs années, force a été de constater que la mobilité douce méritait d'être réétudiée selon les mêmes principes que les 2 tronçons adjacents, soit Aigle – Lombard et Bruet – Bex.

A noter encore que le projet de la DGMR sera prochainement présenté aux associations en janvier et que les mandats d'avant-projets sont prêts à être délivrés par la DGMR. Il est également utile de relever que le tronçon boyard intègre désormais une réflexion sur la mobilité douce au chemin de la Monnaie.

L'Exécutif vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

LA MUNICIPALITE